

**Direction générale du Trésor**

**Cote d’Ivoire**

**Agriculture et Politique agricole Juin 2025**

**Contexte agricole et relations internationales**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **PRINCIPALES DONNÉES** | **UNITES** | **COTE D’IVOIRE** | **FRANCE** |
| Superficie | km2- 2020[[1]](#footnote-1) | 322 460 | 543 965[[2]](#footnote-2) |
| Population | Millions d’habitants - Evolution 2024/20231 | 31,2  +2,6% | 68,6  +0,2% |
| Indice de développement humain (IDH) | 2023[[3]](#footnote-3) | 0,582  157e rang mondial | 0,920  26e rang mondial |
| Produit intérieur brut (PIB) | Md USD courants - 20231 | 79 | 2 972 |
| Taux de croissance du PIB | % - 2023/20221 | +6,2% | +0,9% |
| PIB / habitant | USD courants - 20211 | 2 549 | 43 659 |
| Part de l'agriculture dans le PIB | % - 20231 | 14,4% | 1,7% |
| Surface agricole utilisée (SAU)[[4]](#footnote-4) | Mha- 2022[[5]](#footnote-5) | 26,8 | 28,6 |
| Surface arable | Mha- 20231 | 4,3 | 17,9 |
| Surface forestière | Mha - 20231 | 2,9 | 17,2 |
| Balance commerciale tous secteurs | France : Md€ - 2024[[6]](#footnote-6)  Côte d’Ivoire : Md€ - 20247 | +3,0 | -104,9 |
| Balance commerciale agricole et agroalimentaire8 | France : Md€ - 20246  Côte d’Ivoire : Md € - 20247 | Export : 8,9  Import : 3,3  Solde : +5,6 | Export : 81,9  Import : 78,0  Solde : +3,9 |
| Exportations et importations agricoles et agroalimentaires8 entre les deux pays | M€ - 20246 [[7]](#footnote-7)  Variation 2024/2023 | France depuis Côte d’Ivoire : 1276,9  +32,2% | France vers Côte d’Ivoire : 417,5  +6,7% |
| Part du flux bilatéral dans les importations agricoles  et agroalimentaires[[8]](#footnote-8) | 20246 7 | 1,64% des importations françaises  12e fournisseur de la France | 11,1% des importations ivoiriennes  1e fournisseur de la Côte d’Ivoire |
| Part du flux bilatéral dans les exportations agricoles  et agroalimentaires8 | 20246 7 | 0,5% des exportations françaises  32e client de la France | 7,2% des exportations ivoiriennes  5e client de la Côte d’Ivoire |

**Résumé : Ce qu’il faut retenir**

✚ Membre fondateur de la Communauté économique des Etats d’Afrique de l’Ouest (CEDEAO) et de l’Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), la Côte d’Ivoire est **une des économies les plus dynamiques d’Afrique de l’Ouest**. Son PIB par habitant est en 2023 de 2 531 USD, l’un des plus élevés en Afrique de l’Ouest. Malgré la crise de la Covid-19, le pays est parvenu à maintenir une croissance positive (+1,8 % en 2020), et à retrouver après la crise de forts niveaux de croissance avec +6,2% en 2022 et en 2023, et +6,5% en 2024 et attendu en 2025. Le taux de croissance de la population urbaine est de 3,4% et la transition urbaine est rapide (38% en 1984 à 53% en 2023).

✚ **L’économie de la Côte d’Ivoire s’est construite sur l’agriculture**, et à l’indépendance le secteur agricole pesait pour près de 50% dans le PIB. En 2023, le secteur agricole ne correspondait plus qu’à 14,4% du PIB mais emploie encore directement 45% de la main-d’œuvre et l’excédent de la balance commerciale du pays est largement porté par les produits agricoles (47,7% des exportations).

✚ Alors qu’il est le **1er producteur mondial de cacao et de noix de cajou**, le pays est pourtant classé par la FAO comme « *pays à faible revenu et déficit vivrier »*. En effet, la Côte d’Ivoire reste **largement dépendante de ses importations de céréales** **et de poissons**, qui contribuent largement à l’alimentation quotidienne des habitants urbains du pays.

✚ **La production vivrière ivoirienne est peu structurée** et relève en grande partie d’une économie informelle dans laquelle l’accès au marché des producteurs reste limité. Le coût des pertes occasionnées par la logistique et le transport demeure important.

✚ Les taux de pauvreté sont plus élevés en milieu rural, avec une prévalence à 54,4% contre une moyenne nationale de 37,5%. L’emploi, dans ces espaces ruraux, est largement agricole. La proportion des agriculteurs faisant partie du premier décile de revenu (le plus pauvre) est d’environ 90%. Dans la filière cacao, 60% des agriculteur se situe en dessous du seuil de pauvreté national.

✚ Les ministres français et ivoirien ont signé une **déclaration d’intention en mars 2022** afin de donner un cadre formel à leurs actions de coopération.

1. **Production agricole**

La Côte d’Ivoire est un pays de 322 460 km2, abritant une population estimée à **31,9 M d’habitants en 2024** **avec une croissance démographique de 2,5%**. D’une topographie relativement plate, quelques reliefs montagneux se dressent dans l’ouest. Si la partie sud du pays est naturellement couverte de forêt en raison du climat équatorial, chaud et humide, le nord est principalement constitué de savanes en raison d’un climat tropical plus sec. Plus de 50% des terres sont affectées à l'agriculture, dont 90 % est pluviale.

Si l’économie s’est construite sur l’agriculture, dès l’indépendance et la présidence de M. Félix Houphouët-Boigny (1960-1993), la Côte d’Ivoire s’est focalisée et a développé ses cultures industrielles et de rente. Ces cultures, en commençant par l’exploitation forestière ontété extensive et peu respectueuse de l’environnement entrainant une baisse de la fertilité des sols et une déforestation importante. **La déforestation demeure l’un des principaux défis environnementaux.** Le couvert forestier est passé d'environ 16 M d’ha à moins de 3 M d’ha, et il ne reste plus qu'environ 517 000 ha de forêt primaire. L’exploitation forestière industrielle ainsi que les conflits armés/politiques ont contribué à la déforestation et à la dégradation des forêts avec des répercussions importantes sur la biodiversité et la faune sauvage, notamment dans les parcs nationaux. Mais **la déforestation est principalement due à la pression exercée par les activités agricoles** et à l’expansion des surfaces agricoles (essentiellement pour la cacao-culture, la production cacaoyère étant constatée jusque dans les forêts protégées), ainsi qu’aux besoins en bois énergie, pour la cuisson et la production du charbon de bois.

Du fait de ce développement, **l’agriculture est un des moteurs de l’économie ivoirienne.** En 2023, le secteur représentait 14,4% du PIB du pays (près de 50% en 1960) et **employait 45% de la population active totale**, dont 73% des résidents des zones rurales. Le secteur agricole génère plus de 60% des exportations. Malgré la forte production agricole, le poids de l’agro-industrie, bien qu’en progression, ne représente encore que 15% du PIB, et environ 10% des emplois, demeurant un gisement potentiel de valeur ajoutée. Le secteur reste caractérisé par une prédominance d'activités informelles et une faible productivité. L’agriculture est encore le fait d’exploitations familiales qui combinent des cultures de rente et des cultures vivrières de subsistance, tout en possédant quelques animaux en élevage extensif ou semi-intensif associé aux cultures. Parallèlement, des exploitations modernes en mode entrepreneurial ou en agro-business, se sont développées fortement ses quinze dernières années à l’aide d’investissements nationaux et étrangers dans les filières de produits à haute valeur ajoutée telle que le cacao, l’hévéa, l’anacardes, les cultures fruitières, essentiellement pour l’export.

**L’agriculture ivoirienne dispose d’atouts indéniables :**

* des conditions édaphoclimatiques ou agroécologiques adaptées aux chaînes de valeurs alimentaires et agricoles,
* des avantages compétitifs de plusieurs filières permettant de s’insérer dans les chaînes de valeurs alimentaires et agricoles internationales,
* des marchés en croissance au niveau national, sous-régional et régional,
* l’intérêt croissant du secteur privé et des partenaires au développement pour le développement de l’agriculture et de l’agro-industrie ivoirienne.

**Mais elle reste soumise à des contraintes importantes :**

* la faiblesse des rendements et du niveau de productivité ;
* l’insuffisance de ressources humaines adéquates, de la recherche et développement, de l’innovation technologique et de l’encadrement dans le secteur agricole ;
* la pression et l’insécurité foncières ;
* les crises sanitaires et les attaques des ravageurs (swollen shoot du cacao, jaccide sur le coton, mouches des fruits, peste porcine africaine, influenza aviaire, etc.) ;
* la dégradation/insuffisance des infrastructures de production (aménagements hydro-agricoles), de commercialisation (pistes agricoles, magasins de stockage, marchés agricoles), et de transformation ;
* l’inadéquation des systèmes de financement agricoles, de mécanisation, et d’appui aux PME et jeunes agri-preneurs ;
* un niveau insuffisant de la transformation locale des produits, ce qui limite la valeur ajoutée captée au niveau national ;
* la forte dépendance aux importations de biens alimentaires (riz, maïs, viande) et d’intrants (génétiques, semences, etc.).

**Le risque majeur à venir est climatique**, avec les premiers effets apparents, la Côte d’Ivoire étant l’un des pays au monde les plus vulnérables au changement climatique (134ème sur 187 au classement ND-GAIN 2022[[9]](#footnote-9))**.** L’économie ivoirienne, très dépendante des secteurs climato-sensibles tels que l’agriculture, la pêche, l’économie côtière, est fortement vulnérable aux impacts du changement climatique. Le scénario futur en Côte d’Ivoire montre une hausse de la température de 3°C d’ici 2100 sur la majeure partie du pays, et une baisse journalière de 8% des précipitations pendant la saison d’avril à juillet durant les cent prochaines années. Du fait du stress thermique, la Côte d’Ivoire connaitrait une **forte baisse de productivité de l’ordre de 6% en 2030**. Etant un pays à large ouverture côtière, la Côte d’Ivoire est aussi particulièrement exposée au processus d’érosion côtière du fait de l’élévation du niveau des mers, la salinisation des eaux douces et la perte des mangroves. La menace de l’érosion côtière est d’autant plus importante que la majeure partie des activités économiques et des infrastructures se concentrent autour du littoral (port, aéroport, zones industrielles, etc.).

**Les cultures industrielles et de rente** demeurent le moteur du développement agricole ivoirien :

* **Le cacao est devenu un produit stratégique contribuant au PIB national à hauteur de 15 à 20%.** Environ 1 M de personnes seraient impliquées dans l’activité mais les revenus assureraient la subsistance de près de 7 M de personnes dans le pays. Sur une superficie cultivée d’environ 2,5 M d’hectares, la Côte d’Ivoire a produitun peu moins de 2 M de tonnes de fèves ces deux dernières années, ce qui représente plus de 40% de la récolte mondiale. L’offre ivoirienne de cacao devrait atteindre **1,90 M de tonnes pour la campagne 2024/2025** en légère amélioration par rapport aux 1,76 M de tonnes de la campagne 2023/2024, mais insuffisante pour les besoins du marché international. Aussi, le cacao est la matière première qui a le plus fortement progressé en 2024 : entre janvier 2024 et janvier 2025, la tonne de cacao est passée d’environ 4 000 EUR à un peu plus de 10 000 EUR (avec un record à plus de 12 000 EUR).

Pour la Côte d’Ivoire, cette flambée des prix peut sembler être une aubaine, les recettes d’exportation augmentent, renforçant les revenus du pays. Mais cette embellie pourrait être limitée par la baisse de la production et des volumes exportés en cas de retournement des marchés. Cette situation met en évidence les vulnérabilités structurelles du secteur. Une production dépendante des aléas climatiques, des maladies (swollen shoot), la faiblesse des rendements (836 kg/ha de cacao contre 4 891 kg en Malaisie) et une faible diversification des revenus des producteurs constituent des défis majeurs. Malgré des prix élevés, de nombreux planteurs ne ressentent pas directement les bénéfices, en raison des marges captées par les intermédiaires et des coûts élevés des intrants agricoles. 60% des planteurs de cacao en Côte d’Ivoire vivent en dessous du seuil de pauvreté.

Même si **la Côte d’Ivoire est devenue le 1er transformateur mondial** de cacao (750 000 tonnes/an) devant les Pays-Bas, seulement 30% des fèves sont transformées localement et pour une faible valeur ajoutée puisque les produits finis chocolatés représentent seulement 3% des exportations totales de produits dérivés de cacao contre 97% pour les fèves de cacao broyées, le beurre de cacao, la poudre de cacao et la pâte de cacao. L’objectif est d’atteindre 50% de transformation locale d’ici 2030 tout en développant l’industrie locale de la production de produits à base de chocolat.

* **La culture de l’anacarde s’est également hissée au rang de culture de rente stratégique.** Initialement introduite pour freiner l’avancée du désert dans le nord du pays, la filière génère un chiffre d’affaires de près d’1 Md d’EUR. Elle occupe une superficie d’environ 1,4 M d’ha et concerne plus de 410 000 producteurs. La production a atteint 1,226 M de tonnes en 2023 contre 0,500 M tonnes en 2013. En 2021 le pays s’est hissé à la 1ère place des producteurs devançant l’Inde. La production a baissé d’environ 23% en 2023 à 0,945 M de tonnes mais **la production pour 2025 pourrait atteindre les 1,300 M de tonnes**.

Parmi les principaux défis, l’amélioration de la qualité des noix de cajou reste prioritaire pour accroître la compétitivité sur le marché international. La production progresse mais les rendements sont encore faibles et la qualité des noix doit être améliorée pour garantir de meilleurs prix aux producteurs. La productivité des exploitations constitue également un enjeu majeur. En Côte d’Ivoire, les plantations d’anacardiers sont souvent issues de forêts naturelles, ce qui limite leur rendement et beaucoup de plantations sont vieillissantes ou peu productives. Il s’agit de les moderniser en introduisant des plants améliorés, en promouvant les cultures intercalaires (comme le maïs ou le sorgho) et en formant les producteurs aux techniques d’entretien. L’objectif est d’optimiser l’espace existant plutôt que d’étendre les superficies, ce qui évite la déforestation et contribue au couvert végétal dans les zones savanicoles. L’anacardier est résilient, mais les sécheresses prolongées affectent les rendements.

Un autre défi de taille concerne la transformation locale des noix de cajou. Actuellement, **moins de 30% de la production nationale est transformée sur place**, tandis que la majorité est exportée à l’état brut vers des pays comme l’Inde et le Vietnam où la valeur ajoutée est créée. Pour garantir un développement durable de la filière, il serait nécessaire de transformer au moins 50% de la production localement. En outre, la valorisation de la pomme de cajou, qui représente 90 % de la production de l’arbre, reste largement sous-exploitée.

* **La filière hévéa a connu une forte croissance** ces dernières années avec l’augmentation de la demande mondiale pour le caoutchouc naturel. La production a ainsi quadruplé passant de 0,350 M de tonnes en 2015 à **1,680 M de tonnes produites en 2024**. La Côte d’Ivoire et le 3ème producteur mondial. Elle occupe une superficie d’environ 1,0 M d’haet concerne plus de 200 000 planteurs. Avec La filière dispose d’environ 45 unités de traitement du caoutchouc brut pour une capacité de 2,5 M de tonnes.

Le principal défi concerne la transformation locale avec la nécessité d’investissements structurants. La Côte d’Ivoire assure 12% de la production mondiale de caoutchouc naturel, mais bénéficie de moins de 1% de la valeur ajoutée générée par cette industrie au niveau mondial (à plus de 70% dans la production de pneus), 99% du caoutchouc naturel étant exporté. Le projet de création d’une unité industrielle de fabrication de pneus est envisagé (les Chinois pourraient investir).

* **La filière coton amorce une phase de reconstruction.** La production pour la campagne 2023-2024 a été de 347 922 tonnes contre 236 186 tonnes en 2022-2023. La production est loin du record de 2020-2021 de 559 483 tonnes, mais la reprise est encourageante. La filière a été durement touchée par la prolifération du jasside, un insecte ravageur. En dépit des contraintes, la Côte d’Ivoire se maintient entre la 3ème et la 4ème place des pays africains producteurs de coton. En 2021, au plus haut de la production, la filière représentait 7% des recettes d’exportation et contribuait à 1,7% du PIB. Avec plus de 3,5 millions de personnes dépendant directement ou indirectement de cette culture, le coton est une source d’emplois essentielle, notamment dans les zones rurales.

Une large part du coton est encore exportée pour être transformée à l’étranger (Bangladesh et Pakistan), limitant les bénéfices économiques directs pour le pays. La filière affiche son ambition de développer la transformation locale avec un objectif ambitieux de transformer localement la moitié de la production nationale d’ici 2030. Cette stratégie vise à augmenter la valeur ajoutée des matières premières et à construire une industrie textile compétitive dont l’entreprise Ivoire Coton est un premier maillon avec 93 000 tonnes de coton récoltées en 2022-2023 et 38 200 tonnes de fibres produites.

* **La production de régime de palme était de 2,606 M de tonnes en 2023[[10]](#footnote-10)** (augmentation de l’ordre de 5% en 10 ans)pour une production d’huile de 562 600 tonnes (augmentation de l’ordre de 3% en 10 ans).Les plantations occupent une surface de l’ordre de 355 000 ha. La filière palme occupe une place à part dans les cultures dites de rente, car l’huile de palme constitue l’un des produits essentiels du panier de la ménagère ivoirienne et la hausse de son prix constitue un facteur potentiel de déstabilisation sociale. Par ailleurs, la quasi-intégralité des régimes de palme sont transformés localement, par une filière bien structurée qui fait vivre directement ou indirectement, près de 2 M de personnes, soit 10% de la population, et exporte environ 45% de sa production dans la sous-région. Au total, selon certaines estimations, le secteur de l’huile de palme contribuerait à hauteur environ de 2% du PIB.

Cette filière dispose d’un atout important en raison de la forte augmentation prévue des consommations nationale et sous-régionale d’huile de palme, principalement pour l’alimentation. Réaliser ce potentiel implique toutefois d’accroître fortement la productivité des petits planteurs, qui est aujourd’hui de l’ordre de 4,5 tonnes de régimes de fruits par ha selon les estimations officielles (probablement autour de 7 t/ha en comptabilisant l’autoconsommation et le marché informel), contre près de 22 à 25 t/ha dans les plantations agro-industrielles. L’accroissement de la productivité peut aussi avoir des retombées positives pour l’environnement, via la limitation des surfaces cultivées, à condition cependant de s’accompagner de strictes réglementations publiques visant à contrôler la déforestation.

* Avec près de 60 000 hectares de plantations villageoises et industrielles, **la filière de la noix de coco** a longtemps été la principale culture pérenne des populations du littoral et un moteur économique. Cependant, la chute des cours du coprah en 1986 et le retrait progressif de l'encadrement public ont entraîné un déclin constant de la production. Par ailleurs, l’apparition de maladies comme le jaunissement mortel du cocotier a accentué les difficultés du secteur. La production nationale a chuté de plus de 70% en trois décennies passant de 406 000 tonnes en 1986 à 125 565 tonnes en 2024. Ce déclin a rétrogradé le pays de la 1ère à la 5ème place au niveau africain.

La Côte d’Ivoire produit et commercialise également du karité (production d’environ 400 000 tonnes), du café (environ 50 000 tonnes en forte baisse ces dix dernières années), de la noix de cola, etc.

**135 000 ha seraient consacrés aux cultures fruitières.** Les fruits subtropicaux (banane, mangue, et ananas notamment) représentent également des cultures de rente importantes à destination des marchés européens :

* **Banane :** Avec près de 850 000 tonnes, la Côte d’Ivoire est le 1er pays producteur et exportateur africain.
* **Mangue :** Avec près de 180 000 tonnes, la Côte d’Ivoire est le 3ème producteur ouest-africain de mangues après le Nigeria et la Guinée. Sur une superficie de 18 000 ha, la Côte d’Ivoire dispose d’un verger de manguier traditionnel important, ainsi que de plantations modernes. Une partie est consommée au niveau local, mais une grande quantité pourrit dans les vergers. Seulement 2% des mangues récoltées sont transformées.
* **Ananas :** Avec moins de 30 000 tonnes, la production ivoirienne a fortement chuté avec la concurrence exercée par le Costa Rica sur le marché européen et le désintérêt des petits producteurs qui avaient favorisé l’essor de cette filière.

**Les surfaces de cultures vivrières sont estimées à 4 M d’ha[[11]](#footnote-11).** Les chiffres issus de l’estimation du PIB montre que les cultures vivrières, avec l’élevage (qui reste marginal), ont le même poids économique que les cultures de rente. Les cultures vivrières sont principalement :

* **Le riz :** Jusque dans les années 1970, la Côte d'Ivoire était autosuffisante en riz, mais au fil des années, avec une croissance démographique constante, une urbanisation rapide, la demande en riz a continué d'augmenter, tandis que la production locale n'a pas suivi, négligée du fait de la volonté affichée de soutenir l’économie à travers les produits de rentes. De nouveaux programmes de développement ont été mis en place à partir du milieu des années 2000 avec un objectif d’autosuffisance en 2030. Le pays dispose d’un énorme potentiel avec plus de 2 M d’ha de terres cultivables et des ressources en eau abondantes, estimées à près de 77 Md de m3. Les principaux enjeux sont l’irrigation et l’amélioration de la productivité et des rendements (2 557 kg de riz/ha contre 5 548 kg au Vietnam). La production est montée **jusqu'à 1,55 M de tonnes en 2024**, contre 1,30 M de tonnes en 2023. Les besoins pour atteindre l'autosuffisance alimentaire sont de l'ordre de 2,1 M de tonnes, et au lieu d'atteindre cet objectif en 2030, le gouvernement considère qu’avec la progression constatée entre 2023 et 2024, l’objectif pourrait être atteint fin 2026.

Malgré son potentiel rizicole, la Côte d'Ivoire reste dépendante des marchés extérieurs avec des importations massives de riz pour satisfaire une demande intérieure en forte croissance. En 2024, la Côte d’Ivoire a été le plus grand importateur de riz en Afrique (même si une partie est réexpédiée dans les pays de la sous-région) avec une forte progression des tonnages importés de +23,0% à 1,615 M de tonnes en 2024 contre 1,313 M de tonnes en 2023.

* **Le maïs :** Deuxième céréale la plus cultivée après le riz, la production était de **1,416 M de tonnes en 2023** pour une superficie cultivée de l’ordre de 550 000 ha avec un rendement moyen national très faible de 2,11 t/ha. Longtemps perçu comme une simple denrée de subsistance, le maïs occupe une place grandissante dans les activités agricoles, dans l’alimentation des populations ivoiriennes comme dans l’alimentation animale avec le développement en particulier de la filière avicole. Plusieurs contraintes agronomiques sont identifiées notamment le raccourcissement de la saison des pluies et la diminution des précipitations, la baisse de la fertilité des sols et la présence de maladies et de ravageurs entraînant une baisse des rendements, déjà faible par l’utilisation de façon générale de variétés traditionnelles, à faible productivité. Pour augmenter le rendement national, il est primordial de développer et de promouvoir l'utilisation de variétés améliorées à haut potentiel de production et adaptées au contexte climatique actuel.
* **L’igname :** La production était de **7,472 M de tonnes en 2023**. La production ivoirienne est entièrement consommée localement. Le développement de la chaîne de valeur est contrarié par l’insuffisance de matériel végétal performant (semenceaux) et la pénibilité du travail non mécanisé. Les acteurs se plaignent de manière récurrente du manque de financement. Cette situation est exacerbée par la fragilité de l’igname, dont le stockage et la conservation contre les rongeurs et le pourrissement demandent de déployer des moyens conséquents.
* **Le manioc :** La production était de **8,248 M de tonnes en 2023**. L’augmentation régulière de la production (de plus de 8% en 10 ans) permet de répondre à la hausse de la consommation (marché local et régional). La consommation nationale de manioc se place au deuxième rang, après l’igname et devant le riz. La production nationale est consommée dans le pays, essentiellement sous forme d’attiéké : la semoule de manioc produite de manière traditionnelle ou semi-industrielle est une appellation mondialement protégée, faisant partie du patrimoine de la Côte d’Ivoire. Une partie de l’attiéké est exportée. Une très faible quantité de la production nationale de manioc est transformée en amidon et en farine panifiable de boulangerie et pâtisserie.
* **La banane plantain :** La production était de **2,311 M de tonnes en 2023**. La production a augmenté de près de 4% en 10 ans. Près de 55% de cette production est autoconsommée, réduisant les perspectives d’industrialisation et d’exportation.

Le taux d’utilisation des semences de qualité atteint à peine 20% des producteurs agricoles. Les pertes post-récolte sont supérieures à 10% en moyenne (entre 20 et 30% pour l’igname) à cause de la faible mécanisation et de l’insuffisance des capacités de traitement, de stockage et de conservation dans de bonnes conditions. Malgré les progrès réalisés, l’agriculture vivrière ivoirienne est essentiellement extensive, manuelle et pluviale, et utilise peu d’intrants agricoles (engrais et semences améliorées). Elle est très vulnérable au changement climatique et ne dispose pas d’infrastructures modernes suffisantes de récolte et post-récolte (traitement, stockage, conservation). En outre, plus de 80% des exploitations sont familiales et ne sont pas formalisées pour pouvoir accéder au financement bancaire.

La Côte d’Ivoire produit également une grande variété de **légumes**. La production maraîchère locale (gombo 164 800 tonnes en 2023, aubergines 118 300 tonnes en 2023, tomates 53 500 tonnes en 2023, piments, concombre, carotte, salade, etc.), autre que l’oignon en partie importé, a pris de l’envergure au cours des dix dernières années. Comme les autres productions vivrières, la production maraîchère est destinée à une consommation locale, elle emprunte souvent des circuits informels et subit des difficultés d’accès majeures aux différents marchés (infrastructures routières, coûts des transports, désorganisation des filières, manque d’informations) avec des pertes post-récolte qui peuvent être significatives. Le secteur, pourtant employeur important de main-d’œuvre, ne crée que peu de richesse pour le pays. Les productions vivrières tendent cependant à devenir des cultures de rente en raison de demandes importantes des centres urbains en plein développement, Abidjan en particulier, où leur consommation progresse grâce à leur mise sur le marché de produits transformés. La commercialisation des produits vivriers est ainsi passée de 11 M de tonnes en 2011 à 24 M de tonnes en 2024.

**Les filières d’élevage et de la pêche ne pèsent que pour 3% dans le PIB national :**

* La filière **ruminants[[12]](#footnote-12)** reste traditionnelle pour l’essentiel. La Côte d’Ivoire, n’ayant pas de culture pastorale, s’est historiquement appuyée sur les pays sahéliens pour son approvisionnement en bétail vif. Les statistiques de 2023 recensent 1,866 M de bovins, 2,535 M d’ovins, 4,901 M de caprins. 80% des besoins en lait et produits laitiers, 60% des besoins en viande bovine et 30% des besoins en viande de petits ruminants sont importés.
* La filière **volaille** est la seule filière autosuffisante qui arrive à répondre à l’augmentation de la demande en matière d’œufs et de viandes de volaille : 800 producteurs d’œufs produisant 1,7 Md d’œufs ; près de 2000 éleveurs de poulets de chair produisant près de 100 000 tonnes de viande. La filière génère un chiffre d’affaires estimé à environ 600 M d’EUR avec des acteurs importants aux ambitions régionales (AVOS).
* La filière **porcine.** Les statistiques de 2023 recensent 464 000 porcs.La production serait de 20 000 tonnes de viande et les importations de près de 130 000 tonnes.
* La filière **halieutique,** dispose d’un potentiel hydrographique favorable à l’expansion de l’aquaculture. Pourtant avec une production locale de poissons (pêche locale et aquaculture) de moins de 100 000 tonnes, la filière ne répond pas au besoin, nécessitant une importation complémentaire de plus de 700 000 tonnes. La vie marine reste pour autant sous tension dans le pays, qui dispose d’une zone économique exclusive (ZEE) de 200 km2. De nombreux bateaux étrangers réalisent une pêche à grande échelle dans les eaux territoriales, parfois illégalement, ce qui génère d’importants dégâts environnementaux. Par ailleurs, Abidjan est l’un des grands ports pour le débarquement des thons tropicaux (environ 270 000 t/an) de l’Atlantique, dont l’essentiel est transformé en zone franche portuaire pour être réexporté vers l’Europe.

Les filières d’élevage restent fragiles : en 2016 l’apparition de la grippe aviaire a entrainé l’abattage de la quasi-totalité des volailles ; la fièvre aphteuse en 2017 et la peste porcine (6 épisodes entre 2015 et 2024) ont entrainé des pertes autour de 100 000 bêtes à chaque épisode.

Dans le cadre de leur développement, les autorité ivoiriennes (Politique nationale de développement de l’élevage, de la pêche et de l’aquaculture - PONADEPA 2022-2026) estime à 1 049 Md de FCFA les investissements nécessaires avec des financements à hauteur de 60% par le secteur privé. L’objectif est d’atteindre un taux de couverture annuelle des besoins nationaux en viande et abats par la production nationale de 60% en fin de programme contre 48% en 2022.

**Le potentiel de développement des entreprises agroalimentaires et agroindustriel est important et** porté par une volonté politique fortedans l’optique d’augmenter la valeur ajoutée des produits agricoles ivoiriens et la création d’emplois en faisant émerger des champions nationaux.Le paysage agroalimentaire et agroindustriel ivoirien est caractérisé par trois catégories d’entreprises :

* Microentreprises agroalimentaires artisanales et informelles très nombreuses, à base essentiellement familiale faisant partie d’une économie de réseau social. Elles représentent une part importante de l’économie non agricole, créent des emplois et des revenus, notamment pour les femmes. Elles sont aussi d’importants utilisateurs de produits agricoles locaux et offrent une grande variété de produits transformés et d’aliments à prix abordables pour les populations à revenus modestes.
* Entreprises agroalimentaires et agroindustrielles de taille croissante, à statut formel appartenant à des investisseurs nationaux et étrangers, s’appuyant sur la valorisation des produits locaux ou sur des intrants importés pour fabriquer une gamme de produits transformés répondant aux attentes des marchés développés ou des chaines de valeur mondiales, de certains marchés régionaux ainsi que des classes ivoiriennes plus aisées.
* Petites entreprises semi-industrielles de taille moyenne situées entre les deux. Ces entreprises se distinguent du secteur industriel par la part importante de certaines opérations manuelles, les niveaux d’investissement et les capacités de production relativement faibles.

Ainsi, les perspectives du secteur agroalimentaire et agroindustriel ivoirien s’inscrivent dans un contexte dominé par plusieurs grandes tendances nationales ou internationales qui façonnent le développement du secteur et l’oriente soit vers une plus grande intégration dans les chaînes de valeur mondiale soit vers un positionnement et un développement sur le marché national ou régional. Parmi les tendances nationales on peut citer la croissance démographique rapide, l’urbanisation, la croissance des revenus, l’émigration rurale, le renforcement des liens entre zones rurales et zones urbaines et l’intégration des secteurs et des acteurs économiques. Face à ces tendances, la politique agricole évolue vers une politique alimentaire intégrée constituée de chaînes de valeur agroalimentaire de plus en plus nombreuses et qui se complexifient, propices à la création d’emplois non agricoles et agricoles.

**2. Politique agricole**

**La politique agricole relève d’un ministère d’Etat, le ministère de l’agriculture, du développement rural et des productions vivrières.** Il y a également un ministère des ressources animales et halieutiques et un ministère des eaux et forêts. La loi d’orientation agricole (LOACI n°2015-537 du 20 juillet 2015), qui sert de cadre stratégique depuis 10 ans, vise à améliorer la qualité de la production, l’aménagement rural, l’emploi et les conditions de vie et de travail des familles rurales, Il a pour objectifs d’accélérer et d’approfondir la mise en œuvre des réformes, de renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, de restaurer et préserver la biodiversité, de maîtriser, mobiliser et gérer les ressources en eau de surface et souterraine. Il sécurise également l’investissement agricole.

Même si le secteur public reste présent dans l’animation et l’organisation des cadres de concertation, **l’Etat a commencé dès le début des années 2010 à transférer la gestion des filières aux organisations professionnelles** à travers la création d’interprofessions (ordonnance N° 2011-473 du 21 décembre 2011 relative aux organisations interprofessionnelles agricoles - OIA), Les OIA doivent compter en leur sein tous les acteurs de la chaine de valeur du secteur avec des exigences de représentativité. Entre autres, le collège des producteurs doit compter au moins 60% des administrateurs.

Par ailleurs, le gouvernement ivoirien a engagé des réformes pour des structures de régulation ou de développement plus professionnelles. **Des conseils de régulation, de contrôle et de suivi ont été mis en place** : filière café-cacao (2011) ; filières coton et anacarde (2013), conseil étendu au karité (2025) ; filière hévéa et palmier à huile (2016), conseil étendu à la filière coco (2025). La filière riz bénéficie d’une agence de développement de la riziculture (ADERIZ - 2018) et les produits vivriers d’un office d’aide à la commercialisation des produits vivriers (OCPV). Cela s’est traduit par une meilleure gouvernance des filières agricoles, dont certaines ont mis en place des stratégies spécifiques visant à attirer davantage d’investissements directs dans les niches de production (agribusiness) et agro-industrielles pour lesquelles la Côte d’Ivoire a un avantage compétitif.

La volonté des autorités ivoiriennes s’est également traduite à travers le **Programme national d’investissement agricole de deuxième génération (PNIA 2, 2018-2025)**, qui fait suite à un premier PNIA (2012-2017) qui a permis la relance post-crise de l’agriculture ivoirienne, ainsi qu’à travers la **Politique nationale de développement de l’élevage, de la pêche et de l’aquaculture (PONADEPA 2022-2026)** qui a succédé au plan stratégique de développement de l’élevage, de la pêche et de l’aquaculture (PSDEPA 2014-2020). Le PNIA 2 et la PONADEPA traduisent l’engagement du gouvernement, du secteur privé et des partenaires techniques et financiers à travailler ensemble pour éradiquer la pauvreté et renforcer la sécurité alimentaire des Ivoiriens, en créant un lien étroit entre l’agriculture, l’élevage, l’agro-industrie et l’industrie pour intensifier la création locale de richesses et d’emplois, en particulier pour les jeunes et les femmes. La mise en œuvre du PNIA 2 et du PONADEPA prévoyait initialement un investissement de 18 Md d’EUR sur la période, 36% apporté par l’État et ses partenaires au développement, et 64% par le secteur privé.

Alors que l’économie de la Côte d’Ivoire s’est construite sur le développement des cultures d’exportation, **les ambitions affichées du gouvernement du Président, M. Alassane Ouattara, pour son nouveau mandat (2020-2025), visaient** notamment :

* **la fixation de valeur ajoutée sur le territoire national** en particulier en favorisant les investissements dans la transformation des produits agricoles ;
* **une croissance plus inclusive** qui supposera en particulier la lutte contre la pauvreté des populations rurales ;
* **la reterritorialisation des politiques publiques** pour que le développement profite à l’ensemble du pays et pas seulement à la région d’Abidjan ;
* **la souveraineté alimentaire** pour réduire le coût de l’alimentation et créer de l’emploi : cette ambition se traduit notamment par la volonté du pays de devenir avant 2030 autosuffisant puis exportateur de riz qui est une des bases de l’alimentation des populations urbaines.

Tirant les leçons de la privatisation des sociétés d’État, **le gouvernement encourage la création d’un réseau d’industriels nationaux d’envergure internationale** porté par une stratégie de valeur ajoutée qui rompt avec l’économie de plantation du passé. Cela se traduit en privilégiant des investisseurs ivoiriens crédibles lorsqu’ils se portent acquéreurs de manière compétitive, seuls ou en joint-venture avec des entreprises multinationales, dans le cadre de privatisations d’entreprises d’État. Ce fut le cas pour les complexes agro-industriels sucriers (la société d’Etat, privatisée au profit de la SUCAF, filiale de CASTEL, et de SUCREIVOIRE filiale de SIFCA), de palmiers à huile (la société d’état privatisée au profit de succursales de groupes internationaux PALMAFRIQUE et PALMCI) ou pour la Compagnie ivoirienne de développement des textiles (CIDT) cédée, à la fin de l’année 2018, à la Compagnie ivoirienne de coton (COIC), après un processus compétitif international.

**Les priorités stratégiques traduisent les ambitions agro-industrielles de la Côte d’Ivoire.** Celles-ci visent à accroître les investissements directs pour atteindre l’objectif-cible de 70% des investissements réalisés en Côte d’Ivoire par le secteur privé, afin que le pays soit autosuffisant en riz, mais également en poisson, en plus d’autres spéculations, et transforme localement au moins 50% des principales productions agricoles (cacao, anacarde, coton, etc.). La stratégie mise en œuvre pour atteindre ces objectifs passe par le renforcement du lien entre la production et la transformation, requérant le renforcement du partenariat entre les acteurs (producteurs, R&D locale et industriels) et la création de nouveaux pôles de développement des secteurs industriels, devant favoriser la création de plus de valeur ajoutée.

**Les autorités ivoiriennes ont défini leurs priorités stratégiques en reconnaissant l’urgence des problématiques de la protection de l’environnement et du changement climatique**, dont l’impact est déjà perceptible sur les activités agro-pastorales et la pêche. Le pays a rehaussé son ambition climatique dans sa nouvelle Contribution déterminée au niveau national (CDN) de mars 2022, qui est de réduire ses émissions de Gaz à effet de serre de 30,41% en 2030 contre 28,25% dans l’ancienne version de 2015, tout en renforçant sa résilience dans cinq (5) secteurs vulnérables au changement climatique (agriculture, élevage, aquaculture, forêts et utilisation des terres, ressources en eau, santé et zones côtières). Le gouvernement ivoirien a lancé au début de l’année 2025, une révision des CDN (CDN 3.0) du pays, en prélude à la 30ème Conférence des Parties (COP 30) sur les changements climatiques, prévue en novembre 2025 au Brésil. Les nouveaux engagements pourraient viser une réduction des émissions de gaz à effet de serre supérieure au taux de 30,41%.

Les autorités ivoiriennes tentent d’apporter une réponse **à la question du foncier** qui se pose de manière croissante, alors que la démographie et l’urbanisation augmentent rapidement et que la ressource en terre diminue.Le foncier a un impact important sur la productivité du secteur, son attractivité en passant par l’accès au financement.La loi de 1998, relative au domaine foncier rural n’ayant rien résolu, les autorités ivoiriennes se sont dotées en 2016 d’un **Programme National de Sécurisation Foncière Rurale (PNSFR)** et d’une Agence Foncière Rurale (AFOR). La sécurité foncière demeure cependant un défi persistant du secteur agricole ivoirien. Aussi, la mise en œuvre du PNSFR, sur la période de 2023 à 2033, évaluée à 620 Md de FCFA vise la massification de l’accélération des opérations de sécurisation foncière. Au terme de la période, le gouvernement s’attend à une superficie de de 23 M de terres rurales certifiées, la délivrance de 1,5 M de certificats fonciers, l’enregistrement de 1,5 M de contrats agraires. Le PNSFR est co-financé par l’Etat ivoirien et les partenaires techniques et financiers. Aussi, sur la période 2024-2030, quatre projets, dont trois connaissent un début d’exécution, permettront de certifier 6,245 M d’ha sur la cible de 23 M, soit 30% des terres rurales certifiées.

**Le financement et l’accès au crédit** est particulièrement limité pour le secteur agricole, même si les établissements de microfinance semblent s’orienter de plus en plus vers les opérateurs de l’agro-business, en plus de leur clientèle constituée d’agriculteurs ruraux. Les petites exploitations familiales, qui constituent l’essentiel du système de production, seraient jugées trop risquées pour faire respecter les contrats. La première réponse du gouvernement est la politique de sécurisation du foncier, l’autre et la création du **Guichet unique de développement des PME (GUDE-PME)**, qui constitue un point d’entrée central à tout entrepreneur ivoirien. Le GUDE-PME doit apporter une garantie aux emprunts sollicités par les PME et PMI pour le développement de leurs opérations productives, en privilégiant les filières prioritaires définies par le gouvernement.

**3. Echanges commerciaux**

3.1 Balance agricole et agroalimentaire de la Côte d’Ivoire[[13]](#footnote-13) [[14]](#footnote-14)

La **balance commerciale globale de la Côte d’Ivoire est excédentaire depuis 2023, excédent en progression de +133,0% en 2024** (+3,0 Md d’EUR). Ces résultats remarquables sont essentiellement dus au secteur agricole et agroalimentaire qui dégage un excédent de (+5,6 Md d’EUR). En effet, la Côte d’Ivoire a exporté pour 8,9 Md d’EUR de produits agricoles et agroalimentaires en 2024, en hausse de +16,0% alors qu’elle en a importé 3,3 Md d’EUR la même année en hausse de +10,1%.

**En 2024, les produits agricoles et agroalimentaires représentaient 47,7% de la valeur totale des exportations de la Côte d’Ivoire.** Le principal poste à l’exportation (77,5% des exportations de produits agricoles et agroalimentaires) est le **cacao** à hauteur de 6,9 Md d’EUR, que ce soit en fèves et brisures de fèves (3,708 Md d’EUR, +20,0%), en pâte (1,390 Md d’EUR, +43,5%), en beurre, graisse et huile (819,5 M d’EUR, +27,7%), en coques et autres déchets (656,9 M d’EUR, +10,4%), en chocolat et préparations alimentaires, pour (248,4 M d’EUR, +24,0%) ou encore sous forme de poudre, pour (84,0 M d’EUR, +37,7%). Les autres produits agricoles et agroalimentaires exportés par la Côte d’Ivoire sont les **fruits** (pour 1,390 Md d’EUR, -9,7%) principalement des noix de cajou brutes (730,0 M d’EUR, -23,8%) ou décortiquées (379,7 M d’EUR, +95,1%) ; des bananes dessert (211,1 M d’EUR, +18,7%) ; l’huile de palme(287,4 M d’EUR, +1,5% mais en forte baisse par rapport au 480,2 M d’EUR de 2022), le café (130,3 M d’EUR, +127,3%) et les préparations pour soupes (77,7 M d’EUR, +36,0% mais en baisse par rapport au 93,4 M d’EUR de 2022).

**La Côte d’Ivoire a pleinement profité de la hausse des prix du cacao, car en tonnage ses exportations ont baissé** : fèves et brisures de fèves (-20,9% : 1,060 M de tonnes en 2024 contre 1,339 M de tonnes en 2023), pâte (-6,1% : 243 000 tonnes en 2024 contre 228 000 tonnes en 2023), beurre (-9,1% : 141 000 tonnes en 2024 contre 128 000 tonnes en 2022). C’est également le cas pour les noix de cajou brutes (-24,7%, 732 000 tonnes en 2024 contre 972 000 tonnes en 2023) et la banane dessert (-8,5%, 367 000 tonnes en 2024 contre 402 000 tonnes en 2023). Seuls, les tonnages de café (+80,1%, 61 400 tonnes en 2024 contre 34 100 tonnes en 2023) et de noix de cajou décortiquées (+51,9%, 72 000 tonnes en 2024 contre 47 000 tonnes en 2023) ont progressé.

**En 2024, les principaux clients de la Côte d’Ivoire sont l’Union européenne (58,2% des exportations ivoiriennes du secteur),** les **Pays-Bas étant le 1er client** (20,6% des exportations ivoiriennes) devant les **Etats-Unis** (7,7%), **le Vietnam** (7,7%), la Belgique (7,2%), la France (7,2%), l’Allemagne (6,9%), l’Espagne (5,5%), le Royaume-Uni (4,2%), la Malaisie (4,1%) et la Turquie (3,4%). Le 1er client régional de la Côte d’Ivoire est le Burkina Faso, à la 12ème place (2,5%), devant le Sénégal, 17ème place (1,6%) et le Mali à la 19ème place (1,6%).

**La Côte d’Ivoire est également un des principaux exportateurs de caoutchouc naturel (code SH 4001) avec 2,271 Md d’EUR d’exportations en 2024.** Laprogression est forte ces trois dernières années et de +19,8% en 2024 par rapport à 2023. Les tonnages exportés ont toutefois baissé en 2024 de -6,9% : 1,740 M de tonnes en 2024, 1,870 M de tonnes en 2023, 1,430 M de tonnes en 2022. Les principaux clients sont l’Union européenne (27,1% des exportations ivoiriennes, +74,8%), la Chine (23,6%, -1,7%), la Malaisie (12,1%, -44,9%), l’Inde (8,8%, +105,2%), les Etats-Unis (7,0%, +45,1%), l’Allemagne (5,8%, +95,6%), la Turquie (5,7%, +151,8%), la Belgique (4,0%, +85,2%), l’Espagne (3,5%, +52,9%), la Pologne (3,4%, +73,7%), et la Corée (3,1%).

La Côte d’Ivoire exporte également du **coton brut** (SH 5201) pour un montant de 253,7 M d’EUR en 2024, en hausse +34,8%, sans toutefois retrouver le montant d’exportations de 2022 (355,6 M d’EUR). Cela correspond à environ 150 000 tonnes exportées (220 000 tonnes en 2022). Les principaux clients sont traditionnellement le Bangladesh (40,7%), le Pakistan (31,7%) et le Vietnam (9,4%). Enfin la Côte d’Ivoire a exporté en 2024 pour 106,8 M d’EUR de **bois et dérivé** (+8,35%) principalement vers l’Union européenne (32,3% des exportations : Italie 11,9%, Espagne 7,2%), les pays d’Afrique de l’Ouest (29,6% : Mali 8,8%, Burkina-Faso 6,6%, Mauritanie 5,2%, Sénégal 4,3%, Guinée 2,8%, Gambie, 1,4%) et l’Inde (16,7%).

**En 2024, les produits agricoles et agroalimentaires représentaient 21,0% de la valeur totale des importations de la Côte d’Ivoire.** Deux postes pèsent pour près des deux tiers des importations agricoles et agroalimentaires ivoiriennes :

* le poste *Céréales* pour un montant de 1,238 Md d’EUR (37,5% des importations, +23,3% par rapport à 2023) : riz (929,3 M d’EUR, +38,5% par rapport à 2023 ; avec également une forte progression des tonnages importés de +23,0% à 1,615 M de tonnes en 2024 contre 1,313 M de tonnes en 2023), blé tendre (201,2 M d’EUR, -17,9%) et maïs (25,1 M d’EUR, +810,2%) ;
* le poste *Produits de la pêche et de l’aquaculture* pour un montant de 798,2 M d’EUR (24,2% des importations, en légère progression de +2,0%).

Le poste *Viandes et produits carnés* pèsent pour 5,5% dans les importations ivoiriennes (180,6 M d’EUR, +3,52%) et le poste Produits laitiers pour 3,8% (123,7 M d’EUR, -1,7%, pour moitié du lait en poudre pour 61,8 M d’EUR, -7,0%). Le poste *Oléagineux* pèse pour 3,7% (122,7 M d’EUR, -11,9%, principalement des tourteaux de soja pour 97,3 M d’EUR, +0,4%). La Côte d’Ivoire importe également du tabac (135,6 M d’EUR, +31,2%), des vins et spiritueux (117,6 M d’EUR, -3,4%), des produits d’épicerie (115,8 M d’EUR, -10,3%) et du sucre (90,6 M d’EUR, +20,8%).

**En 2024, les principaux fournisseurs de la Côte d’Ivoire sont l’Union européenne (25,4%** **des importations ivoiriennes du secteur)**, la **France étant le 1er fournisseur** (11,71% des importations ivoiriennes) devant le **Vietnam** (10,0%), l’**Inde** (7,9%), la Thaïlande (+5,6%), la Chine (+5,5%), le Chili (4,1%), le Pakistan (4,1%), le Brésil (3,9%), l’Argentine (3,3%), et le Sénégal (3,5%). Les Pays-Bas (4,4%), 2ème pays européen fournisseur, se situent à la 11ème place, devant l’Allemagne 16ème fournisseur (2,0%), l’Espagne, 17ème (1,8%), la Pologne 18ème (1,6%) et la Belgique 19ème (1,2%). Le 1er fournisseur régional de la Côte d’Ivoire est donc le Sénégal, devant la Mauritanie à la 14ème place (2,4%) et le Nigéria à la 21ème place (1,1%).

La Côte d’Ivoire a aussi importé, en 2024, 224,4 M d’EUR d’**engrais** (–32,8%), 234,0 M d’EUR de **produits phytosanitaires** (-12,4%), 110,4 M d’EUR de **machinisme agricole et équipements pour l’industrie agroalimentaire** (-17,8%).

3.2 Echanges commerciaux entre la France et la Côte d’Ivoire10 [[15]](#footnote-15)

**Le solde des échanges agricoles et agroalimentaires entre la France et la Côte d’Ivoire est structurellement déficitaire pour la France**. En 2024, il est de -859,9 M d’EUR et se creuse fortement ces deux dernières années : -574,9 M d’EUR en 2023, -381,5 M d’EUR en 2022, -315,0 M d’EUR en 2021, -475,0 M d’EUR en 2020 et -392,9 M d’EUR en 2019.

**En 2024,** **la France a exporté vers la Côte d’Ivoire 417,5 M d’EUR** de produits agricoles et agroalimentaires, en hausse de +6,7% par rapport à 2023. Malgré cette forte progression les exportations françaises ne retrouvent pas leur niveau de 2022 (+468,8 M d’EUR). Le poste *Céréales* reste le principal poste d’exportation pesant pour près de 30%, en progression de +17,1%. Ce sont essentiellement des exportations de blé tendre (89,3 M d’EUR) qui progressent de +4,3% en valeur mais de +26,1% en tonnage (382 000 tonnes en 2024 contre 303 000 tonnes en 2023). La Côte d’Ivoire a importé pour 100,2 M d’EUR de tabac (+31,25%) en provenance de France. La Côte d’Ivoire représente 26% des exportations françaises de tabac et est à ce titre le 1er client. Pour autant, globalement, la Côte d’Ivoire est le 32ème client de la France et représente 0,50% des exportations françaises de produits agricoles et agroalimentaires.

**Les deux postes *Céréales* et *Tabac* représentent plus de 50% des exportations françaises de produits agricoles et agroalimentaires à destination de la Côte d’Ivoire.** La plupart des autres postes d’exportations françaises sont en baisse : *Vin et spiritueux* (46,9 M d’EUR, -4,5%), *Lait et produits laitiers* (44,7 M d’EUR, -3,1%), *Produits d’épicerie* (25,9 M d’EUR, -5,4%), *Viandes et produits carnés* (14,0 M d’EUR, -23,4%), *Fruits et légumes* (8,1 M d’EUR, -16,8%), *Produits de la pêche et de l’aquaculture* (6,6 M d’EUR, -51,9%), *Oléagineux* (0,2 M d’EUR, -97,0%) à l’exception du poste *Sucre* (6,7 M d’EUR +535,5%) et *Génétique animale* (2,6 M d’EUR, +1036,6%).

En 2024, la France a exporté 1,9 M d’EUR de **produits phytosanitaires** (-5,8%) et 8,7 M d’EUR de **machinisme agricole et d’équipements pour l’industrie agroalimentaire** (-47,6%).

**En 2024, la France a importé depuis la Côte d’Ivoire 1,277 Md d’EUR de produits agricoles et agroalimentaires**, en hausse de +37,2% par rapport à 2023. Il s’agit principalement de ***Cacao*** pour 973,1 M d’EUR, que ce soit en fèves et brisures de fèves, pour 280,1 M d’EUR (+52,7%), en beurre, graisse et huile, pour 266,3 M d’EUR (+94,7%), en pâte pour 218,1 M d’EUR (+35,5%), en chocolat et préparations alimentaires pour 205,4 M d’EUR (+66,0%). Le deuxième poste à l’importation est le poste ***Fruits*** pour 228,5 M d’EUR (-16,5%), principalement des bananes (197,6 M d’EUR, -20,0%), des mangues (9,4 M d’EUR, +56,1%), des ananas (8,1 M d’EUR, -15,0%), mais également des noix de cajou (10,5 M d’EUR, +42,2%).

**Les deux postes *Cacao* et *Fruits* représentent près de 95% des importations françaises en provenance de Côte d’Ivoire.** Si la Côte d’Ivoire est globalement le 12ème fournisseur de la France en produits agricoles et agroalimentaire, elle est le 1er fournisseur de *Cacao* et le 6ème fournisseur de *Fruits*. Les autres importations françaises concernent principalement des préparations et conserves de poissons(54,0 M d’EUR, -19,7%), du café (4,4 M d’EUR, +11,5%) et de l’huile de palme (2,9 M d’EUR).

La France a également importé depuis la Côte d’Ivoire, en 2024, 21,5 M d’EUR de **caoutchouc naturel** en forte hausse (+50,9%) par rapport à 2023, sans toutefois retrouver les montants de 2022 (29,7 M d’EUR), et 2,6 M d’EUR (-20,9%) de **bois et dérivés**. La France n’a pas importé de coton ivoirien en 2024 (1,5 M d’EUR en 2023).

**4. Accords internationaux**

Adhérant à tous les accords internationaux de l’Organisation mondiale du commerce (**OMC**) ou de l’Organisation des Nations unies (**ONU**), la Côte d’Ivoire est aussi membre de plusieurs organisations panafricaines. Parmi elles, la Zone de libre-échange continentale africaine (**ZLECAf**), la **CEDEAO** et l’**UEMOA**, qui ont des conséquences directes sur la libéralisation des échanges.

Au sein de la CEDEAO, les biens échangés sont théoriquement exonérés de droits de douanes. Un tarif extérieur commun est aussi en vigueur (depuis 2015 en Côte d’Ivoire) et classifie les produits en cinq tranches. La protection de l’agriculture est relativement haute, puisque 55 % des lignes tarifaires agricoles appartiennent aux bandes à 20 % de taxes ou à 35 % de taxes.

Abidjan, capitale économique du pays, accueille deux sièges d’organisations multilatérales spécialisées sur les produits agricoles, l’Organisation internationale du cacao (**ICCO**) et l’Organisation interafricaine du café (**OIAC**). Elle abrite aussi le siège de la **Banque africaine de développement**.

La Côte d’Ivoire est signataire de l’Accord de partenariat économique (APE) entre l’Union européenne et l’Afrique de l’Ouest qui associe l’Union européenne, les pays de la CEDEAO et la Mauritanie. Cet accord n’étant toujours pas ratifié en raison de la position de certains Etats de la CEDEAO (Nigéria en particulier), la Côte d’Ivoire a conclu avec l’Union européenne un **Accord de partenariat économique intermédiaire (APEi)** en 2016 entré en vigueur fin 2019. Cet accord asymétrique en faveur de la Côte d’Ivoire est notamment accompagné de clauses de sauvegarde et d’un programme de développement.

La première phase de démantèlement tarifaire (qui concernait pourtant 80% des lignes tarifaires) n’a eu qu’un impact limité sur les échanges commerciaux et les recettes budgétaires, les négociations sur la deuxième phase de démantèlement en 2020 ont abouti à de nouveau démantèlement à partir de 2021 qui n’a concerné les produits agroalimentaires que de manière très marginale. Cet accord a déjà permis à 2 285 lignes tarifaires d’être exemptées de droits de douanes pour l’exportation européenne en Côte d’Ivoire. En contrepartie, l’accord garantit aux exportations ivoiriennes, notamment le cacao, la banane et les conserves de thon, un accès au marché de l’Union européenne en franchise de droits de douane.

Pour autant, la Côte d’Ivoire n’est pas exemptée des exigences qualitatives de l’Union européenne, qui se renforceront probablement à l’avenir (règles sanitaires et phytosanitaires, mesure contre la déforestation importée et vérification de la diligence des entreprises en matière de droits humains sur les produits d’importations). C’est le cas en particulier de la **loi contre la déforestation** (RDUE). Adoptée en 2023, elle doit interdire la commercialisation dans l’Union européenne de produits (bétail, cacao, café, huile de palme, caoutchouc, soja et bois) provenant de terres déboisées, et imposer aux importateurs une traçabilité totale. La loi qui devait s’appliquer fin 2024 a connu un premier report d’un an et s’appliquera au 31 décembre 2025 pour les grandes entreprises et à partir de juin 2026 pour les petites. Dans ce contexte, depuis 2020, l’Union Européenne et ses Etats Membres accompagnent la Côte d’Ivoire vers l’émergence de filières, cacao en particulier, plus durables. En 2021, une TEI (Team Europe Initiative) sur la transition vers un cacao durable s’est mise en place.

La Côte d’Ivoire est considérée comme pays à risque « standard » (contrôles portant sur 3% des opérateurs) et est principalement concernée pour sa production de cacao et de caoutchouc naturel (les exportations de café sont faibles et celle d’huile de palme essentiellement dans la sous-région). Les entreprises ivoiriennes de la filière caoutchouc sont prêtes. Pour la filière cacao le programme de traçabilité lancé en 2022 a déjà permis d’identifier plus de 1,2 million de producteurs et de cartographier les zones de production. L’objectif d’ici 2025 est de certifier durables plus de 80% des fèves produites en Côte d’Ivoire.

La Côte d’Ivoire est également signataire d’un **Accord de Partenariat dans le domaine de la Pêche Durable (APPD)** signé avec l’Union européenne en 2018. Ce protocole, d'une durée de six ans (2018–2024), autorisait l'accès de 36 navires européens aux eaux ivoiriennes, principalement pour la pêche au thon, avec une compensation financière annuelle de 682 000 EUR. En novembre 2024, la Côte d’Ivoire et l’Union européenne ont conclu un nouvel accord qui s’étend sur une période de quatre ans (2024-2028). Le protocole n’a toutefois été signé que le 6 juin 2025. L’accord autorise 32 bateaux de pêche européens à opérer dans les eaux maritimes ivoiriennes et à bénéficier d’un quota annuel de pêche fixé à 6 100 tonnes de thon, soit 600 tonnes de plus que le quota de 5 500 tonnes fixé dans l’accord précédent. La contrepartie financière a également été révisée à la hausse pour être portée à 740 000 EUR par an. Au total, la contribution de l’Union européenne au budget de l’État ivoirien atteindra près de 3 M d’EUR sur la durée du nouvel accord. Les armateurs européens, quant à eux, devront verser une redevance fixée à 80 EUR par tonne de poisson pêchée, montant qui passera à 85 EUR à partir de la troisième année. Des garanties sociales ont également été intégrées, notamment le respect des normes internationales de l’Organisation internationale du travail (OIT) et de l’Organisation maritime internationale (OMI).

**5. Relations bilatérales**

En Côte d’Ivoire, le groupe de **l’Agence française de développement (AFD)** déploie ses instruments financiers et non financiers au service des priorités du plan national de développement 2021-2025 du gouvernement. Avec un portefeuille de près de 3 Md d’EUR, l’AFD se positionne comme le 1er bailleur bilatéral de la Côte d’Ivoire et accompagne plus de 70 projets de développement dans les secteurs de l’agriculture et de la sécurité alimentaire, de la biodiversité, du développement urbain, de l’eau et de l’assainissement, de l’énergie, des infrastructures, de la justice, des secteurs sociaux (éducation, santé), des industries culturelles et créatives ou du sport. L’outil C2D notamment permet de reconvertir la dette du pays en programmes de lutte contre la pauvreté. 1,7 Md d’EUR de dette sont ainsi transformés en dons consentis par l’AFD. Le portefeuille en exécution actuel du pôle agriculture, biodiversité et forêt de l’AFD en Côte d’Ivoire est composé de 25 projets de montants divers pour un total de 288 M d’EUR, 64 M d’EUR étant en instruction.

**En matière de recherche,** à travers les implantations anciennes des organismes de recherche français en Côte d’Ivoire (CIRAD et IRD), les liens avec les laboratoires de recherche ivoirien sont très nombreux et multiformes dans le secteur agricole au sens large (échanges de chercheurs, unités mixtes de recherche et internationales, programmes de recherche communs) en particulier avec l’Institut national polytechnique de Yamoussoukro. Le CIRAD dispose de trois départements scientifiques (Systèmes biologiques, Performances des systèmes de production et de transformation tropicaux, Environnements et sociétés) orientant leurs recherches sur six thématiques prioritaires : approches territoriales, biodiversité, changement climatique, systèmes alimentaires, transitions agroécologiques, une seule santé. Le CIRAD a 78 projets actifs en Côte d’Ivoire dont 32 ont un chiffre d’affaires supérieur à 400 000 EUR. Le CIRAD développe également des partenariats privés avec des sociétés en Côte d’Ivoire (SC, SoGB, SAPH, PalmCI, etc.).

Cet engagement est complété par plusieurs collaborations techniques, en particulier dans le **domaine de la formation agricole** à tous les niveaux jusqu’à celui des universités ivoiriennes. Plusieurs initiatives en matière de formation et d’encadrement dans le domaine agricole sont également portés par des **organisations françaises de la société civile** (AFDI, AGRI SUD, APDRA, AVSF, IECD, INADES, NITIDAE, etc.) qui font partie intégrante de l’écosystème local en matière non seulement d’accompagnement de projet de coopération mais plus largement de projet de développement dans le secteur agricole sur des financements multilatéraux ou privés.

De **nombreuses entreprises françaises du secteur sont implantées** en Côte d’Ivoire, où elles ont créé des filiales. Certaines l’ont fait **pour** **s’approvisionner en produits d’origine tropicale**, qu’il s’agisse de bananes et de fruits tropicaux pour la Compagnie fruitière et le groupe Hayot ou Andros ; du cacao pour les négociants comme Touton et SUCDEN, mais surtout pour les industriels comme Cemoi (ce dernier est un des rares producteur industriel de chocolat en Côte d’Ivoire qui transforme sur place) ; ou pour se spécialiser dans certains produits spécifiques (noix de cola, plantes aromatiques, café, miel, …). D’autres l’ont fait **pour développer leur marché sur la Côte d’Ivoire et dans la sous-région** : dans les secteurs du vin, de la bière ou des spiritueux avec le groupe Castel et Pernod Ricard ; dans le secteur des semences et des intrants agricoles où les entreprises françaises misent sur l’innovation (développement d’une filière semencière pour une entreprise comme Mas Seed filiale de Maïsadour) ou le développement d’alternatives aux produits issus de l’agrochimie. Certaines entreprises utilisent à l’international leurs compétences techniques acquises en France, tels que la compagnie du Bas-Rhône Languedoc ou l’Office national des Forêts (ONF-International).

**Les enseignes françaises de la grande distribution** se développent également en Côte d’Ivoire. Les enseignes Casino, Système U et Monop sont développées par l’acteur principal du secteur Prosuma (Société ivoirienne de promotion de supermarchés). La CFAO a implanté CFAO Retail en 2015 et dispose d’une quinzaine de points de vente à travers trois concepts, les centres commerciaux (PlaYce), les supermarchés Carrefour et une enseigne discount, Supeco. Auchan s’est implanté récemment (2022) et compte 15 magasins sous enseigne (avec un objectif affiché de 80).

Enfin, **les ministères de l’agriculture français et ivoirien se rencontrent fréquemment**. La coopération s’axe sur les formations techniques, les exigences de qualité, de souveraineté alimentaire, de respect environnemental et d’organisation juridique. **Les deux ministres ont signé une déclaration d’intention en mars 2022** afin de confirmer les relations déjà existantes et de donner un cadre aux actions de coopération institutionnelle.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.   
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :   
[www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international](http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international)

Responsable de la publication : Service économique régional d’Abidjan

Rédaction : Régis RAFFIN Conseiller pour les affaires agricoles SER d’Abidjan  
Abonnez-vous : regis.raffin@dgtresor.gouv.fr

1. Banque mondiale [↑](#footnote-ref-1)
2. 543 965 km² pour la métropole ; la surface Outre-mer est de 89 242 km² pour les seuls DROM (Source IGN 2016) et monte à environ 113 000 km² au total [↑](#footnote-ref-2)
3. Rapport sur le développement humain 2021/2022 [↑](#footnote-ref-3)
4. La surface agricole utilisée (SAU) comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...). [↑](#footnote-ref-4)
5. FAO [↑](#footnote-ref-5)
6. Douanes françaises, Trade Data Monitor [↑](#footnote-ref-6)
7. Douanes ivoiriennes, Trade Data Monitor [↑](#footnote-ref-7)
8. N’incluant pas le machinisme agricole et agroalimentaire, le bois et dérivés, les engrais et produits phytosanitaires, le biodiesel [↑](#footnote-ref-8)
9. <https://gain-new.crc.nd.edu/ranking> [↑](#footnote-ref-9)
10. <https://www.economie-ivoirienne.ci/activites-sectorielles/agriculture-industrielle-et-dexportation.html> [↑](#footnote-ref-10)
11. <https://www.economie-ivoirienne.ci/activites-sectorielles/agriculture-vivriere.html> [↑](#footnote-ref-11)
12. <https://www.economie-ivoirienne.ci/activites-sectorielles/elevage.html> [↑](#footnote-ref-12)
13. N’incluant pas le machinisme agricole et agroalimentaire, le bois et dérivés, les engrais et produits phytosanitaires, le biodiesel [↑](#footnote-ref-13)
14. Douanes ivoiriennes, Trade Data Monitor [↑](#footnote-ref-14)
15. Douanes françaises, Trade Data Monitor [↑](#footnote-ref-15)